

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 497

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 14

I. – À la première phrase de l’alinéa 39, substituer aux mots :

« de telles mesures »

les mots :

« les mesures prévues au présent 2° ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 40.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.